N° 85F0033MIF au catalogue — N° 015
ISSN 1496-4570
ISBN 978-0-662-08240-8

Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique

Les minorités visibles et la victimisation

2004

par Samuel Perreault

Centre canadien de la statistique juridique
19e étage, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone : 613-951-9023 Sans frais : 1-800-387-2231

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (Service d'appel interurbain sans frais 1-800-387-2231, téléphone : 613-951-9023, télécopieur : 613-951-6615).

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Renseignements pour accéder au produit

Le produit nº 85F0033MIF au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui sont observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistique Canada
Centre canadien de la statistique juridique

Les minorités visibles et la victimisation

2004

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2008

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Février 2008

N° 85F0033MIF au catalogue, n° 15

ISSN 1496-4570
ISBN 978-0-662-08240-8

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is available in english upon request (catalogue no. 85F0033MIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Préface

Cette série de profils présente des analyses de divers sujets et questions liés à la victimisation, à la criminalité et aux perceptions du public face à la criminalité et au système de justice. Les données servant à établir les profils proviennent en grande partie de l'Enquête sociale générale sur la victimisation. Le cas échéant, d'autres sources de données, comme le Recensement de la population et le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, sont utilisées.

Les sujets examinés dans le cadre de cette série comprennent, notamment, la victimisation et la criminalité dans les territoires canadiens; l'utilisation de mesures de prévention du crime par les Canadiens; et la victimisation des Canadiens âgés. Il s'agit d'une série unique, qui revêt une importance particulière pour les personnes qui doivent planifier, élaborer, administrer et évaluer des programmes et des projets en matière de justice, ou pour toute personne qui s'intéresse au système de justice canadien.

Table des matières

Faits saillants **6**

Introduction **7**

Portrait des minorités visibles au Canada **7**

Les minorités visibles victimes de crimes **10**

Perceptions des minorités visibles à l'égard du système de justice pénale **13**

Perceptions des minorités visibles face à la discrimination et au désordre social **15**

Perceptions des minorités visibles face à leur sécurité et crainte de la criminalité **16**

Méthodes **18**

Bibliographie **19**

Index cumulatif **20**

Faits saillants

- Selon les données de l'Enquête sociale générale de 2004, les membres de minorités visibles (98 incidents pour 1 000 personnes) ont enregistré un taux de victimisation avec violence — y compris l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait — semblable à celui des personnes n'appartenant pas à une minorité visible (107 incidents pour 1 000).

- Alors que les taux de victimisation étaient similaires chez les membres de minorités visibles et les personnes n'appartenant pas à une minorité visible qui sont âgés entre 15 et 24 ans, les membres des minorités visibles de 25 à 34 ans et de 35 ans et plus ont affiché des taux de victimisation plus faibles que leurs homologues ne faisant pas partie d'une minorité visible.

- Les membres de minorités visibles nés au Canada ont enregistré des taux de victimisation avec violence trois fois plus élevés que les taux des immigrants de minorités visibles et deux fois plus élevés que ceux des personnes n'étant pas de minorités visibles. Certains facteurs liés à un risque accru de victimisation sont toutefois plus courants chez les membres de minorités visibles nés au Canada. Ainsi, comparativement à leurs homologues, une plus forte proportion de membres de minorités visibles nés au pays sont âgés entre 15 et 24 ans, ne sont pas mariés et sont en chômage.

- Environ 47 % des femmes et 39 % des hommes appartenant à une minorité visible ont affirmé qu'ils utiliseraient davantage le transport en commun seuls le soir s'ils se sentaient plus en sécurité, comparativement à 29 % des femmes et à 22 % des hommes n'appartenant pas à une minorité visible.

- Les membres de minorités visibles étaient moins susceptibles que les personnes n'étant pas de minorités visibles de déclarer que la police fait un bon travail lorsqu'il est question d'évaluer des tâches portant sur la disponibilité et l'attitude des policiers, telles que le fait d'avoir une attitude ouverte, d'informer le public sur la prévention de la criminalité et de traiter les personnes équitablement.

- Les membres de minorités visibles étaient plus nombreux que les personnes n'étant pas de minorités visibles à estimer que le flânage, les gens qui dorment dans la rue, le harcèlement ou les attaques motivées par l'intolérance raciale ainsi que la prostitution posaient un problème dans leur quartier.

- La proportion de membres de minorités visibles qui estimaient avoir subi de la discrimination était deux fois plus élevée que celle des personnes n'appartenant pas à une minorité visible. Dans l'ensemble, 81 % des membres de minorités visibles qui jugeaient avoir fait l'objet de discrimination croyaient que leur race ou leur origine ethnique en était la raison.

Introduction

Selon les données du Recensement de 2001, 4 millions de Canadiens ont déclaré appartenir à une minorité visible, ce qui représente 13,4 % de l'ensemble de la population; par comparaison, ils ne constituaient que 4,7 % de la population en 1981. Les plus récentes projections démographiques prévoient que, en raison d'une immigration soutenue et de forts taux de fécondité, la population des minorités visibles au Canada devrait compter entre 6,3 millions et 8,5 millions de membres en 2017 (Bélanger et Caron-Malenfant, 2005).

À l'aide des données du Recensement de la population de 2001 et des données autodéclarées recueillies dans le cadre de l'Enquête sociale générale de 2004 sur la victimisation, on examine, dans le présent profil, certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques des minorités visibles au Canada, puis on analyse les taux et les caractéristiques des crimes violents dont sont victimes les membres de minorités visibles. De plus, on y trouve de l'information sur les perceptions des minorités visibles à l'égard de leur sécurité et du système de justice pénale.

Portrait des minorités visibles au Canada[1,2]

Les données du Recensement de 2001 révèlent que, parmi les groupes de minorités visibles vivant au Canada, les Chinois étaient les plus nombreux, comptant 834 145 personnes de 15 ans et plus, soit 3,5 % de la population. Venaient ensuite les Sud-Asiatiques, qui comptaient 688 735 membres (2,9 %), et les Noirs, qui en comptaient 467 090 (2,0 %) (tableau 1).

Les membres des minorités visibles ont tendance à être plus jeunes, plus urbains et plus scolarisés

Les membres des minorités visibles ont tendance à être plus jeunes que les personnes n'étant pas de minorités visibles. En 2001, les membres de minorités visibles comptaient une plus forte proportion de jeunes de 15 à 24 ans que les personnes n'étant pas de minorités visibles (20,9 % par rapport à 16,1 %).

La grande majorité des membres de minorités visibles (98 %) habitaient un centre urbain en 2001, par rapport à seulement 77 % des personnes n'étant pas de minorités visibles. D'ailleurs, plus de 80 % des membres de minorités visibles vivaient dans l'une des cinq plus grandes villes canadiennes[3], comparativement à un peu plus du tiers des personnes n'appartenant pas à une minorité visible.

Selon les résultats du Recensement de 2001, la population des minorités visibles est, de façon générale, plus scolarisée que le reste de la population canadienne. En 2001, 23,6 % des membres de minorités visibles détenaient un grade universitaire, comparativement à 14,2 % des personnes n'étant pas de minorités visibles. Parmi les différents groupes de minorités visibles, les Chinois étaient les plus scolarisés, 27,3 % d'entre eux détenant un grade universitaire. Le groupe des Noirs comptait une proportion de diplômés universitaires légèrement sous la moyenne nationale, soit 12,7 %. Ce groupe comptait toutefois une forte proportion (18,2 %) de titulaires d'un diplôme d'études collégiales comme plus haut niveau de scolarité complété.

1. Pour obtenir la définition de l'expression *minorités visibles*, voir l'encadré 1.
2. Les données qui figurent dans le présent rapport sont fondées sur les personnes de 15 ans et plus.
3. Les cinq plus grandes régions métropolitaines de recensement au Canada sont Toronto, Montréal, Vancouver, Ottawa–Gatineau et Calgary.

Tableau 1
Certaines caractéristiques des minorités visibles, population de 15 ans et plus, 2001

	Non-minorités visibles	Ensemble des minorités visibles	Chinois	Sud-Asiatiques	Noirs	Autres minorités visibles
			nombre			
Population totale de 15 ans et plus	**20 859 710**	**3 041 650**	**834 145**	**688 735**	**467 090**	**1 051 690**
			pourcentage			
Pourcentage de la population de 15 ans et plus	87,3	12,7	3,5	2,9	2,0	4,4
Pourcentage de la population de 15 ans et plus, selon le sexe						
Hommes	48,7	48,2	48,1	50,3	46,6	47,5
Femmes	51,3	51,8	51,9	49,7	53,4	52,5
Pourcentage de la population selon le groupe d'âge						
15 à 24 ans	16,1	20,9	18,9	20,3	23,7	21,5
25 à 34 ans	15,9	21,4	17,8	23,5	22,7	22,3
35 à 44 ans	21,0	23,0	23,3	21,6	21,8	24,3
45 à 54 ans	18,6	17,0	19,0	16,1	15,2	16,8
55 à 64 ans	12,3	9,1	8,8	10,4	9,7	8,3
65 ans et plus	16,1	8,6	12,2	8,1	7,0	6,8
Pourcentage de la population selon l'état matrimonial						
Célibataire (jamais marié[e])	33,3	35,1	32,5	27,0	46,8	37,1
Légalement marié(e) et non séparé(e)	49,4	54,1	58,5	64,4	35,5	52,2
Séparé(e), mais toujours légalement marié(e)	3,1	2,8	1,5	1,9	6,1	3,0
Divorcé(e)	8,2	4,2	3,0	2,5	8,6	4,3
Veuf(ve)	6,0	3,8	4,4	4,1	2,9	3,4
Pourcentage de la population immigrante selon l'année d'immigration						
Pourcentage de la population immigrante	12,8	80,8	83,5	84,3	67,6	82,3
Avant 1961	4,1	1,0	2,0	0,4	0,9	0,5
1961 à 1970	2,9	4,7	4,4	4,8	7,8	3,4
1971 à 1980	2,2	15,9	14,2	17,8	17,7	15,2
1981 à 1990	1,7	21,8	21,4	19,7	16,8	25,8
1991 à 2001	1,9	37,5	41,5	41,6	24,3	37,4
Pourcentage de la population selon le lieu de résidence (principales RMR*)						
Toronto	11,6	43,0	40,2	51,1	47,4	38,1
Montréal	11,6	11,3	4,8	6,3	21,6	15,1
Vancouver	5,0	19,0	33,9	18,0	2,8	14,9
Ottawa–Gatineau	3,5	3,6	2,7	2,6	5,4	4,2
Calgary	3,0	4,2	5,0	4,1	2,1	4,5
Pourcentage de la population selon la connaissance des langues officielles						
Anglais seulement	65,3	78,0	77,7	85,6	72,1	75,7
Français seulement	13,5	3,0	0,4	0,2	8,6	4,4
Français et anglais	20,7	10,9	5,4	7,0	18,6	14,6
Ni le français ni l'anglais	0,5	8,1	16,5	7,2	0,7	5,3

Tableau 1
Certaines caractéristiques des minorités visibles, population de 15 ans et plus, 2001 (suite)

	Non-minorités visibles	Ensemble des minorités visibles	Chinois	Sud-Asiatiques	Noirs	Autres minorités visibles
			pourcentage			
Pourcentage de la population selon le plus haut niveau de scolarité complété						
Moins d'un certificat d'études postsecondaires	31,8	28,0	30,2	29,5	28,2	25,2
Certificat d'études postsecondaires seulement	14,3	12,5	11,6	13,5	13,1	12,2
Études postsecondaires partielles	10,5	13,1	12,2	12,3	14,1	14,0
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	11,5	6,6	4,2	6,0	10,7	7,1
Certificat ou diplôme d'études collégiales	15,4	12,3	10,6	10,0	18,2	12,5
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	2,3	3,9	3,9	3,0	2,9	4,8
Grade universitaire	14,2	23,6	27,3	25,6	12,7	24,1
Taux de chômage						
Hommes	7,4	9,0	8,2	8,3	11,3	9,0
Femmes	6,8	10,0	8,6	11,3	11,7	9,4
Total	7,1	9,5	8,4	9,6	11,5	9,2
Taux d'emploi	61,7	59,7	54,3	61,6	62,4	61,5
Revenu moyen			dollars			
Hommes	37 956	28 929	29 146	31 174	26 586	29 301
Femmes	23 283	20 043	20 764	19 329	20 929	19 371
Total	30 516	24 385	24 845	25 447	23 560	24 272
			pourcentage			
Pourcentage de familles à faible revenu	10,6	26,0	24,6	22,0	32,5	27,2

* Région métropolitaine de recensement
Source : Statistique Canada, Recensement de 2001.

Les membres des minorités visibles affichent un taux de chômage plus élevé et des revenus plus faibles

Malgré le fait qu'ils soient davantage scolarisés que les personnes n'appartenant pas à une minorité visible, les membres des minorités visibles ont affiché un plus haut taux de chômage que leurs homologues, soit 9,5 % par rapport à 7,1 %. Parmi les divers groupes de minorités visibles, les Chinois ont affiché le taux de chômage le plus faible (8,4 %) en 2001, alors que les Noirs ont enregistré le taux le plus élevé (11,5 %).

Les membres de minorités visibles étaient également beaucoup plus nombreux à vivre sous le seuil de faible revenu. Selon les données du Recensement de 2001, 26,0 % des membres de minorités visibles faisaient partie d'une famille à faible revenu, comparativement à 10,6 % des personnes n'étant pas de minorités visibles. Parmi les minorités visibles, les Noirs (32,5 %) étaient proportionnellement plus nombreux à vivre dans une famille à faible revenu que les Sud-Asiatiques (22,0 %) et les Chinois (24,6 %).

La plupart des membres de minorités visibles sont immigrants

En 2001, plus de 80 % des Canadiens appartenant à une minorité visible et âgés de 15 ans et plus étaient des immigrants, comparativement à 13 % des personnes n'appartenant pas à une minorité visible. Par ailleurs, plus du tiers (38 %) des membres de minorités visibles s'étaient établis au Canada entre

1991 et 2001. Chez les groupes de minorités visibles, les Chinois et les Sud-Asiatiques étaient les plus nombreux à être issus de l'immigration (84 %), alors que les Noirs comptaient la plus faible proportion d'immigrants (68 %).

Parmi les 475 785 membres de minorités visibles nés au Canada, une proportion plus importante était âgée entre 15 et 24 ans, soit 55 %, comparativement à 14 % des membres de minorités visibles nés à l'étranger. En outre, les membres de minorités visibles nés au Canada étaient plus susceptibles d'être célibataires (71 % par rapport à 27 %), d'afficher un taux de chômage plus élevé (10,7 % par rapport à 9,1 % des membres de minorités visibles nés à l'étranger) et de toucher un revenu moyen plus faible (22 781 $ par rapport à 28 205 $ pour les membres de minorités visibles nés à l'étranger).

Les minorités visibles victimes de crimes[4]

Les minorités visibles affichent des taux semblables de victimisation avec violence à ceux des non-minorités visibles[5]

Pour tous les crimes violents — y compris l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait (voir l'encadré 2) —, les membres de minorités visibles (98 incidents pour 1 000 personnes) ont affiché un taux de victimisation semblable à celui des personnes n'étant pas de minorités visibles (107 incidents pour 1 000).

À l'instar de recherches antérieures, les taux de victimisation des membres de minorités visibles étaient comparables à ceux des personnes n'appartenant pas à une minorité visible, et ce, pour les deux sexes (Gannon et Mihorean, 2005). Par contre, lorsqu'on examine les taux de victimisation avec violence par groupe d'âge, on remarque des différences entre les membres de minorités visibles et les personnes n'étant pas de minorités visibles. Ainsi, on constate que les membres des minorités visibles âgés de 25 ans et plus ont enregistré des taux de victimisation avec violence nettement inférieurs à ceux des personnes n'étant pas de minorités visibles (graphique 1).

Encadré 1
Définitions

Minorités visibles : Statistique Canada définit l'appartenance à une minorité visible en utilisant les critères énoncés dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Selon cette loi, font partie des minorités visibles « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».

En vertu de cette loi, la population des minorités visibles comprend les groupes suivants :

- **Chinois**
- **Sud-Asiatique (p. ex. Indien de l'Inde, Pakistanais, Punjabi, Sri-Lankais)**
- **Noir (p. ex. Africain, Haïtien, Jamaïcain, Somalien)**
- **Arabe et Asiatique occidental (p. ex. Arménien, Égyptien, Iranien, Libanais, Marocain)**
- **Philippin**
- **Asiatique du Sud-Est (p. ex. Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien)**
- **Latino-Américain**
- **Japonais**
- **Coréen**
- **Autre**

Non-minorités visibles : Dans le présent rapport, cette expression fait référence aux personnes qui ne se sont pas identifiées comme faisant partie de l'un des groupes susmentionnés.

Immigrants : La définition du terme *immigrants* qui figure dans ce profil varie selon la source de données. En effet, dans la section qui porte sur les données du Recensement de la population, on définit les immigrants comme les personnes, lors de la tenue du Recensement de 2001, qui avaient ou qui avaient déjà eu le statut d'immigrant reçu, qu'elles soient actuellement ou non des citoyens canadiens. Dans la section qui traite des données de l'Enquête sociale générale de 2004, on définit les immigrants comme les personnes qui ne sont pas nées au Canada ou qui n'étaient pas des citoyens canadiens de naissance et qui sont venues s'établir de façon permanente au Canada en 2004 ou antérieurement.

4. Dans le présent profil, toutes les différences indiquées sont statistiquement significatives. Dans les cas où l'on fait référence à des taux ou à des proportions qui sont similaires, les différences ne sont pas statistiquement significatives.
5. Lorsque nous analysons les données de l'ESG de 2004, la taille de l'échantillon de même que le nombre de membres de minorités visibles ayant été victimes d'un crime avec violence nous contraignent à présenter les taux de victimisation en considérant les minorités visibles comme un seul groupe. Toutefois, comme les questions ayant trait aux perceptions ont été posées à l'ensemble des répondants, il est possible de fournir des renseignements sur les principaux groupes des minorités visibles, soit les Chinois, les Sud-Asiatiques et les Noirs. Dans cette section du rapport, tous les autres groupes de minorités visibles sont classés dans la catégorie « Autre ».

Les membres des minorités visibles nés au Canada enregistrent les plus hauts taux de victimisation

Lorsqu'on examine les données sur les membres de minorités visibles selon leur lieu de naissance, on remarque que les membres de minorités visibles nés au Canada affichent des taux de victimisation plus élevés que les immigrants de minorités visibles et les personnes n'étant pas de minorités visibles. Pour l'ensemble des crimes violents, les membres de minorités visibles nés au Canada ont affiché un taux de 211 incidents pour 1 000 personnes, comparativement aux taux de 107 pour les personnes n'étant pas de minorités visibles et de 69 pour les immigrants de minorités visibles (graphique 2).

Cependant, comparativement aux minorités visibles nées à l'étranger et aux non-minorités visibles, les membres de minorités visibles nés au Canada comptent une forte proportion de personnes âgées de 15 à 24 ans et de célibataires. De plus, ils ont des revenus moyens plus faibles et participent en moyenne à un plus grand nombre d'activités en soirée par mois. Plusieurs recherches antérieures ont démontré que ces facteurs sont normalement associés à un risque accru de victimisation (Gannon et Mihorean, 2005; Mihorean et autres, 2001).

Le fait d'être jeune constitue le plus grand prédicteur de la victimisation avec violence

Afin de déterminer si le fait d'être né au Canada et d'appartenir à une minorité visible augmentait le risque de victimisation, on a effectué une analyse multivariée au moyen d'une régression logistique. Les autres facteurs compris dans le modèle sont l'âge, le sexe, l'état matrimonial, le revenu familial, le nombre d'activités en soirée et la proximité du crime.

Graphique 1
Les membres de minorités visibles plus âgés affichent des taux plus faibles de victimisation avec violence que les personnes n'étant pas de minorités visibles

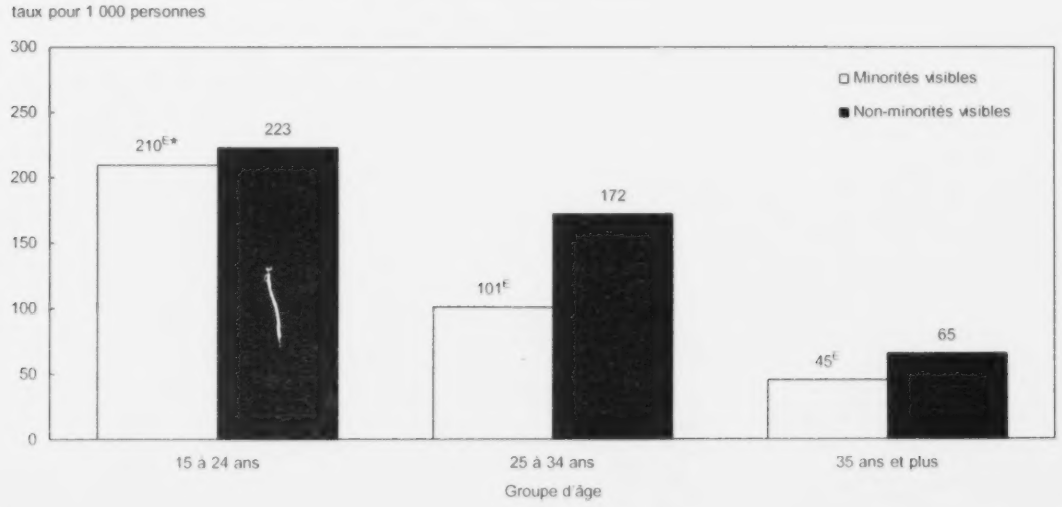

E à utiliser avec prudence
* Ne dénote aucune différence significative par rapport aux non-minorités visibles.
Note : Les crimes violents comprennent l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004

Graphique 2
Les membres de minorités visibles nés au Canada enregistrent des taux plus élevés de victimisation avec violence

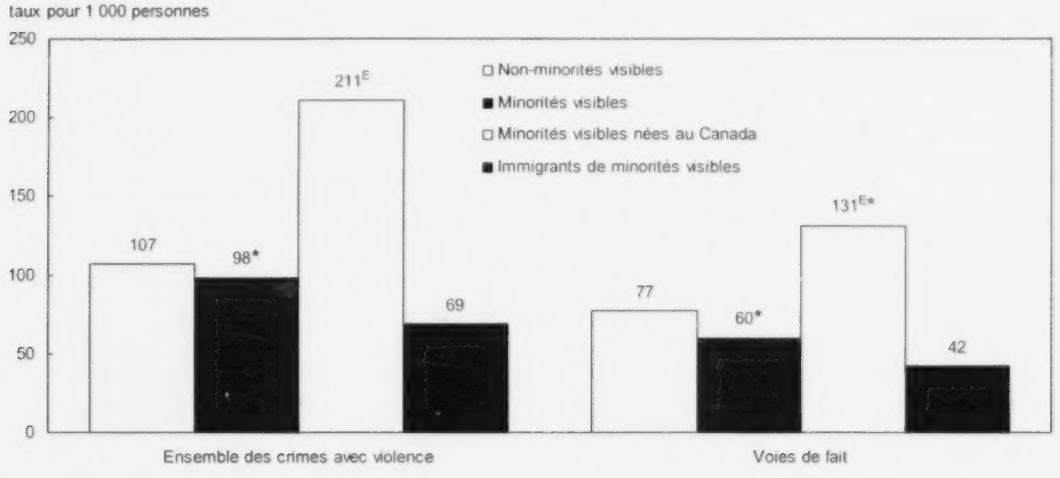

[E] à utiliser avec prudence
* Ne dénote aucune différence significative par rapport aux non-minorités visibles.
Note : Les crimes violents comprennent l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Une fois tous les facteurs maintenus constants, le fait d'être né au Canada et d'appartenir à une minorité visible n'augmente pas significativement le risque d'être victime d'un crime violent. Cependant, le fait d'être un immigrant et d'appartenir à une minorité visible réduit le risque d'être victime d'un crime violent d'environ 40 %.

L'analyse a permis de constater que l'âge était de loin le plus grand prédicteur du risque de victimisation avec violence; en effet, les personnes de 15 à 24 ans courent près de six fois plus de risques d'être victimes d'un crime violent que les personnes de 55 ans et plus. En outre, les personnes non mariées risquent deux fois plus d'être victimes que les personnes mariées. D'autres facteurs, comme le fait de disposer d'un faible revenu du ménage (moins de 15 000 $), de participer à 10 activités ou plus en soirée chaque mois, d'être de sexe masculin ainsi que la proximité du crime pour une personne (mesurée selon ses perceptions de la criminalité dans son quartier et la crainte de marcher seule le soir) augmentaient les risques de subir de la violence dans une proportion allant de 40 % à 75 %.

Les caractéristiques des incidents de victimisation avec violence sont semblables chez les membres de minorités visibles et les personnes n'étant pas de minorités visibles

Les caractéristiques des crimes violents dont sont victimes les membres de minorités visibles sont généralement semblables aux caractéristiques des crimes dont sont victimes les personnes n'appartenant pas à une minorité visible. Ainsi, tant chez les membres de minorités visibles que chez les personnes n'étant pas de minorités visibles, seulement le tiers des incidents avec violence avaient été signalés à la police.

De plus, le lien entre la victime et l'agresseur était semblable chez les membres de minorités visibles et les personnes n'appartenant pas à une minorité visible. Les membres de minorités visibles ne connaissaient pas leur agresseur dans 48 % des incidents avec violence, comparativement à 44 % des incidents commis contre les personnes n'étant pas de minorités visibles. À l'inverse, l'agresseur était un membre de la famille, un ami, une connaissance ou une autre personne connue de la victime dans 52 % des incidents mettant en cause des membres de minorités visibles et dans 56 % des incidents impliquant des personnes n'étant pas de minorités visibles. Toutefois, lorsque l'on tient compte de la violence conjugale, l'agresseur était connu de la victime dans 61 % des cas chez les membres de minorités visibles et dans 74 % des cas chez les personnes n'appartenant pas à une minorité visible.

Encadré 2
Types d'infractions

Dans le cadre de l'Enquête sociale générale de 2004, on a mesuré l'étendue de la victimisation avec violence en examinant trois types d'infractions, selon leur définition dans le *Code criminel*. Lorsqu'un incident comportait plus d'un type de crime, il était alors classé selon l'infraction la plus grave (dans l'ordre présenté ci-dessous).

Crimes de violence

Agression sexuelle : Activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée, attouchements sexuels, agrippement, baisers ou caresses non désirés.

Vol qualifié : Vol ou tentative de vol lorsque le contrevenant est armé ou lorsqu'il y a des actes de violence ou des menaces de violence contre la victime.

Voies de fait : Attaque (victime frappée, giflée, empoignée, poussée par terre ou battue), menace de préjudice physique proférée face à face ou incident dans lequel une arme est présente.

Par ailleurs, 70 % des incidents avec violence commis contre les minorités visibles sont survenus dans un endroit public, tel que dans la rue ou dans un établissement commercial ou institutionnel. Une autre tranche de 24 % des incidents se sont produits dans une résidence privée, la plupart du temps dans la résidence de la victime. Ces proportions sont semblables à celles observées chez les personnes n'appartenant pas à une minorité visible.

Perceptions des minorités visibles à l'égard du système de justice pénale

Les minorités visibles sont moins satisfaites de certains aspects du rendement de la police

Alors que le rendement de la police a généralement obtenu une cote favorable de la part des minorités visibles et des non-minorités visibles, les minorités visibles étaient moins susceptibles de déclarer que la police fait un bon travail lorsqu'il est question d'évaluer des tâches portant sur la disponibilité et l'attitude des policiers, telles que le fait d'avoir une attitude ouverte (55 % par rapport à 67 %), d'informer le public sur la prévention de la criminalité (42 % par rapport à 52 %) et de traiter les personnes équitablement (50 % par rapport à 61 %).

Les différences entre les minorités visibles et les non-minorités visibles étaient moins importantes pour ce qui est de déclarer que la police fait du bon travail lorsqu'il s'agit de faire respecter la loi (55 % par rapport à 60 %), de répondre rapidement aux appels (49 % par rapport à 52 %) et d'assurer la sécurité des citoyens (58 % par rapport à 61 %).

Parmi les différents groupes de minorités visibles, les Chinois étaient les plus critiques envers la police, et ce, pour chacun des aspects couverts, alors que les Sud-Asiatiques étaient généralement les plus satisfaits (tableau 2).

Tableau 2
Perceptions à l'égard du système de justice pénale, population de 15 ans et plus

	Non-minorités visibles	Chinois	Sud-Asiatiques	Noirs	Autres minorités visibles
			pourcentage		
Le service de police local fait un bon travail lorsqu'il s'agit...					
de faire respecter la loi	60	40	63	56	58
de répondre rapidement aux appels	52	36	57	49	51
d'avoir une attitude ouverte	67	46	65	56	55
d'informer le public sur la prévention de la criminalité	52	32	44	42	46*
d'assurer la sécurité des citoyens	62	44	62	63	61
de traiter les personnes équitablement	61	41	60	43	51
Les tribunaux de juridiction criminelle font un bon travail lorsqu'il s'agit...					
de rendre justice rapidement	14	16	23***	18	26
d'aider la victime	19	19	33	23	35
de déterminer si l'accusé est coupable	27	18	32	25***	31*
d'assurer un procès équitable pour l'accusé	45	37	44	33	41*
Le système carcéral fait un bon travail lorsqu'il s'agit...					
de surveiller et de contrôler les prisonniers	32	21	29	28	29
d'aider les prisonniers à devenir des citoyens respectueux des lois	18	21	23*	20	24*
Le régime de libération conditionnelle fait un bon travail lorsqu'il s'agit...					
de libérer des prisonniers qui ne sont pas susceptibles de récidiver	17	15	24	14	16
de surveiller les détenus en libération conditionnelle	14**	13**	26**	16	19

* Dénote une différence significative par rapport aux non-minorités visibles.
** Dénote une différence significative par rapport aux autres minorités visibles.
*** Dénote une différence significative par rapport aux Chinois.
Note : Sauf indication contraire, une différence inférieure ou égale à 7 points de pourcentage n'est pas statistiquement significative.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Les personnes ayant eu un contact avec la police[6] ont généralement une moins bonne perception de celle-ci

Selon les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004, les personnes qui avaient eu un contact avec la police pour une raison ou une autre durant l'année précédant la tenue de l'enquête étaient généralement moins satisfaites du travail de la police que les personnes qui n'avaient eu aucun contact avec celle-ci.

6. Les contacts avec la police peuvent être de différentes natures. Ainsi, une personne pourrait avoir eu un contact avec la police dans le cadre d'une séance d'information publique, pour une infraction au code de la route, en tant que victime d'un crime, en étant arrêté ou pour une autre raison. La présente analyse ne permet pas de distinguer les répondants selon la nature du contact, tous étant analysés comme des personnes ayant eu un contact avec la police.

Par exemple, 43 % des membres de minorités visibles qui avaient eu un contact avec la police pensaient qu'elle fait un bon travail pour ce qui est de traiter les personnes équitablement, comparativement à 52 % de ceux qui n'avaient pas eu de contact avec la police au cours de cette période.

Les minorités visibles sont moins satisfaites du travail des tribunaux de juridiction criminelle et des services correctionnels que du travail de la police

Dans l'ensemble, les membres de minorités visibles et les personnes n'appartenant pas à une minorité visible sont moins satisfaits du travail des tribunaux de juridiction criminelle que de celui de la police. L'évaluation du rendement des tribunaux de juridiction criminelle diffère selon le type d'activité. Ainsi, les membres de minorités visibles étaient plus susceptibles que les personnes n'étant pas de minorités visibles de déclarer que les tribunaux font un bon travail pour ce qui est de rendre justice rapidement (22 % par rapport à 14 %) et d'aider la victime (29 % par rapport à 19 %). Les membres de minorités visibles étaient toutefois moins nombreux que les personnes n'étant pas de minorités visibles à croire que les tribunaux font un bon travail lorsqu'il s'agit d'assurer un procès équitable pour l'accusé (39 % par rapport à 45 %).

Comme c'était le cas pour la perception du travail de la police, les Chinois étaient, parmi les groupes de minorités visibles, les plus critiques à l'égard du travail des tribunaux de juridiction criminelle. À l'inverse, les Sud-Asiatiques étaient les plus nombreux à dire que les tribunaux font un bon travail.

L'évaluation du rendement du système carcéral et du régime de libération conditionnelle diffère également entre les minorités visibles et les non-minorités visibles selon le type d'activité. Par exemple, les minorités visibles étaient moins nombreuses à estimer que le système carcéral fait un bon travail lorsqu'il s'agit de surveiller et de contrôler les prisonniers (27 % par rapport à 32 %), tandis qu'elles étaient plus nombreuses à croire que le système carcéral fait un bon travail pour ce qui est d'aider les prisonniers à devenir des citoyens respectueux des lois (22 % par rapport à 18 %).

Par ailleurs, les membres de minorités visibles étaient plus susceptibles que les personnes n'étant pas de minorités visibles de déclarer que le régime de libération conditionnelle fait un bon travail lorsqu'il s'agit de surveiller les détenus en libération conditionnelle (18 % par rapport à 14 %) et ils étaient tout aussi enclins à donner une cote favorable pour ce qui est de libérer des prisonniers qui ne sont pas susceptibles de récidiver.

Il convient également de noter que les membres de minorités visibles étaient généralement plus nombreux que les personnes n'étant pas de minorités visibles à ne pas savoir comment évaluer le rendement des différents secteurs du système de justice pénale.

Perceptions des minorités visibles face à la discrimination et au désordre social

Une plus grande proportion de minorités visibles estime subir de la discrimination

D'après les données de l'ESG, les membres de minorités visibles étaient proportionnellement deux fois plus nombreux que les personnes n'étant pas de minorités visibles à croire qu'ils avaient subi de la discrimination (28 % par rapport à 13 %). Dans l'ensemble, 81 % des membres de minorités visibles qui jugeaient avoir fait l'objet de discrimination croyaient que leur race ou leur origine ethnique en était la cause.

Parmi les divers groupes de minorités visibles, les personnes appartenant au groupe des Noirs ou des Latino-Américains étaient les plus susceptibles d'avoir subi de la discrimination[7] (36 % pour les deux groupes).

7. Les différences entre les Noirs et Latino-Américains et certains groupes ne sont pas toutes significatives. Cependant, la proportion de Noirs et de Latino-Américains ayant subi de la discrimination était significativement différente de celle de tous les autres groupes dans leur ensemble.

Chez les autres groupes, 30 % des Coréens, 29 % des Sud-Asiatiques, 28 % des Chinois, 26 % des Japonais, 25 % des Philippins et 19 % des Arabes et Asiatiques occidentaux ainsi que des Asiatiques du Sud-Est estimaient avoir fait l'objet de discrimination au moins une fois au cours des cinq années précédant l'enquête.

Parmi tous ceux qui ont déclaré avoir subi de la discrimination, 14 % des membres des minorités visibles estimaient avoir vécu une expérience de discrimination en traitant avec la police ou avec les tribunaux, comparativement à 8 % des personnes n'étant pas de minorités visibles.

Certaines conditions sociales posent problème pour les membres des minorités visibles

En 2004, on a également demandé aux répondants de l'ESG d'indiquer la mesure dans laquelle certaines conditions sociales posaient problème au sein de leur quartier. Celles-ci comprennent des soirées et des voisins bruyants, des gens qui flânent ou qui dorment dans la rue, la présence de déchets, du vandalisme, du harcèlement ou des attaques motivées par l'intolérance raciale, ethnique ou religieuse, la présence de drogues, l'ivresse publique et la prostitution.

En règle générale, les membres de minorités visibles étaient plus nombreux que les personnes n'étant pas de minorités visibles à estimer que ces situations posaient un problème dans leur quartier. Ainsi, les membres de minorités visibles étaient plus susceptibles d'estimer que le flânage (30 % par rapport à 24 %), les gens qui dorment dans la rue (12 % par rapport à 6 %), le harcèlement ou les attaques motivées par l'intolérance raciale (18 % par rapport à 11 %) et la prostitution (16 % par rapport à 8 %) posaient un problème. Ceci peut en partie s'expliquer par la proportion plus élevée de minorités visibles résidant en milieu urbain.

Encadré 3
La race ou l'origine ethnique est la cause la plus fréquente à l'origine des incidents motivés par la haine

On a demandé aux répondants de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation qui ont déclaré avoir été victimes d'un crime s'ils croyaient que l'incident en question pouvait être considéré comme un crime motivé par la haine. Le crime motivé par la haine se définit comme un crime perpétré en raison de la haine de l'agresseur envers le sexe, l'origine ethnique, la race, la religion, l'orientation sexuelle, l'âge, l'incapacité ou la langue d'une personne.

Selon les données de l'ESG de 2004, la race ou l'origine ethnique était la motivation la plus souvent mentionnée dans les incidents motivés par la haine (66 % de tous les incidents motivés par la haine).

Dans un peu plus de 3 % de l'ensemble des crimes (y compris les crimes contre la personne et les crimes contre les ménages), la victime était d'avis que l'incident avait été motivé par la haine. Par contre, la proportion s'établit à un peu plus de 7 %[E] lorsque l'on ne tient compte que des incidents dont la victime appartient à une minorité visible.

[E] À utiliser avec prudence, car le coefficient de variation se situe entre 16,6 et 33,3.
Note : De plus amples renseignements seront disponibles dans un profil de l'ESG à paraître (S. Brennan, 2008, « La victimisation motivée par la haine »).

Par contre, un nombre comparable jugeait que les drogues (32 %) et l'ivresse sur la voie publique (25 %) posaient problème. Les membres de minorités visibles étaient également un peu moins nombreux que les personnes n'étant pas de minorités visibles à penser que le vandalisme était un problème dans leur quartier (27 % par rapport à 30 %).

Perceptions des minorités visibles face à leur sécurité et crainte de la criminalité

Les minorités visibles sont légèrement plus craintives que les non-minorités visibles

Lorsqu'on leur demandait leur degré de satisfaction par rapport à leur sécurité à l'égard de la criminalité, les membres de minorités visibles étaient un peu moins nombreux que les personnes n'appartenant pas à une minorité visible à se dire très satisfaits de leur sécurité personnelle (39 % par rapport à 45 %).

Bien que, dans l'ensemble, environ le tiers (34 %) des femmes et les deux tiers (67 %) des hommes appartenant à une minorité visible aient dit se sentir en sécurité lorsqu'ils attendent le transport en commun seuls le soir, on observe quelques différences entre les groupes de minorités visibles. Les Noires (50 %) et les Noirs (81 %) étaient les plus nombreux à déclarer se sentir en sécurité dans une telle situation, alors que les Chinoises (30 %) et les Chinois (57 %) étaient les moins nombreux. Parmi les personnes n'étant pas de minorités visibles, 40 % des femmes et 73 % des hommes ont indiqué se sentir en sécurité dans une telle situation (tableau 3).

Les membres des minorités visibles sont moins susceptibles de pratiquer des activités en raison de l'insécurité

Un peu plus de la moitié des hommes et des femmes appartenant à une minorité visible (52 % et 53 % respectivement) ont affirmé qu'ils marcheraient plus souvent seuls le soir s'ils se sentaient davantage en sécurité, comparativement à 31 % des hommes et à 43 % des femmes n'étant pas de minorités visibles. La différence était encore plus importante pour ce qui est d'utiliser le transport en commun seuls le soir, 39 % des hommes et 47 % des femmes de minorités visibles ayant affirmé qu'ils le feraient davantage s'ils se sentaient plus en sécurité, par rapport à 22 % des hommes et à 29 % des femmes n'étant pas de minorités visibles.

La plus grande tendance à penser qu'il existe certains problèmes sociaux dans leur quartier pourrait en partie expliquer un niveau de crainte plus élevé chez les membres des minorités visibles. Silver et autres (2004) avaient également souligné le fait que les crimes motivés par la haine pouvaient avoir des répercussions sur l'ensemble de la communauté visée, une hypothèse qui pourrait aussi en partie expliquer le niveau de crainte plus élevé chez les minorités visibles.

Tableau 3
Perceptions de la sécurité à l'égard de la criminalité

	Non-minorités visibles	Chinois	Sud-Asiatiques	Noirs	Autres minorités visibles
Population de 15 ans et plus qui se sent en sécurité...			pourcentage		
En marchant seul(e) le soir dans son quartier					
Hommes	94	88*	91	89	88*
Femmes	76	76	67*	76	67*
En utilisant le transport en commun seul(e) le soir					
Hommes	73	57	71	81	66*
Femmes	40	30	32	50	28
Lorsque seul(e) à la maison le soir					
Hommes	89	87**	79*	86	80*
Femmes	74	71	66*	73**	64*

* Dénote une différence significative par rapport aux non-minorités visibles.
** Dénote une différence significative par rapport aux autres minorités visibles.
Note : Sauf indication contraire, une différence inférieure ou égale à 10 points de pourcentage n'est pas statistiquement significative.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Méthodes

Enquête sociale générale sur la victimisation

En 2004, Statistique Canada a réalisé le cycle sur la victimisation de l'Enquête sociale générale (ESG) pour la quatrième fois. Les cycles précédents avaient été menés en 1988, en 1993 et en 1999. L'enquête vise à : produire des estimations de la mesure dans laquelle les personnes font l'objet de huit types d'infractions (voies de fait, agression sexuelle, vol qualifié, vol de biens personnels, introduction par effraction, vol de véhicules à moteur, vol de biens du ménage et vandalisme); examiner les facteurs de risque associés à la victimisation; examiner les taux de signalement d'incidents de victimisation à la police; évaluer la crainte suscitée par la criminalité et les perceptions du public à l'égard de la criminalité et du système de justice pénale.

On a choisi des ménages dans les 10 provinces au moyen de la méthode de composition aléatoire. Lorsqu'un ménage était retenu, une personne de 15 ans et plus était choisie au hasard pour répondre à l'enquête. On a exclu de cette dernière les ménages qui ne possédaient pas de téléphone, ceux qui utilisaient uniquement un téléphone cellulaire et les personnes vivant en établissement. Ensemble, ces groupes représentaient 4 % de la population cible, pourcentage qui n'est pas assez élevé pour changer sensiblement les estimations.

En 2004, l'échantillon comptait environ 24 000 ménages, soit pratiquement le même nombre qu'en 1999 (26 000 ménages); ce nombre est toutefois beaucoup plus élevé que celui des échantillons de 1993 et de 1988, qui comptaient 10 000 ménages chacun. Parmi les 31 895 ménages choisis pour faire partie de l'échantillon du cycle 18 de l'ESG, 23 766 ont fourni des réponses exploitables.

Limites des données

Les données qui figurent dans le présent profil sont fondées sur des estimations tirées d'un échantillon de la population canadienne et, par conséquent, sont sujettes à des erreurs d'échantillonnage. La différence entre l'estimation obtenue d'un échantillon et l'estimation fondée sur l'ensemble de la population est une erreur d'échantillonnage.

Dans ce profil, on emploie le coefficient de variation (c.v.) comme mesure de l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation qui a un c.v. élevé (plus de 33,3 %) n'a pas été publiée, car elle est trop peu fiable. Lorsque le c.v. d'une estimation se situe entre 16,6 % et 33,3 %, on emploie le symbole « E » et il faut s'en servir avec prudence.

Lorsque nous comparons les estimations pour repérer les différences significatives, nous mettons à l'épreuve l'hypothèse selon laquelle la différence entre deux estimations est de zéro. Nous construisons un intervalle de confiance de 95 % autour de cette différence, et si cet intervalle contient zéro, nous concluons alors que la différence n'est pas significative. Toutefois, si cet intervalle de confiance ne contient pas zéro, nous concluons qu'il y a une différence significative entre les deux estimations.

En outre, des erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent aussi avoir été introduites. Les types d'erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent comprendre le refus d'un répondant de déclarer des données, l'incapacité d'un répondant de se souvenir ou de rapporter des événements fidèlement, ou encore, des erreurs dans le codage et le traitement des données. De plus, les personnes qui ne pouvaient parler le français ou l'anglais suffisamment bien pour remplir le questionnaire de l'enquête n'ont pas été incluses. Pour ces raisons, les données sur la victimisation devraient être utilisées avec prudence.

Bibliographie

Bélanger, A., et É. Caron-Malenfant. 2005. *Projections de la population des groupes de minorités visibles, Canada, provinces et régions, 2001-2017*, produit n° 91-541 au catalogue de Statistique Canada.

Besserer, S., et C. Trainor. 2000. « La victimisation criminelle au Canada, 1999 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 20, n° 10.

Brzozowski, J., et K. Mihorean. 2002. *Rapport technique sur l'analyse des petits groupes de l'Enquête sociale générale de 1999*, produit n° 85F0036XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

Gannon, M., et K. Mihorean. 2005. « La victimisation criminelle au Canada, 2004 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 25, n° 7.

Jackson, J., et J. Sunshine. 2007. « Public Confidence in Policing. A neo-durkheimian perspective », *British Journal of Criminology*, vol. 47, n° 2, p. 214 à 233.

Killias, M. 1997. « Ethnicity, Crime and Immigration: comparative and cross-national perspectives », *Crime and Justice*, vol. 21, p. 375 à 405.

Kong, R. 2004. « Les services aux victimes au Canada, 2002-2003 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 24, n° 11.

Martens, P.L. 1997. « Immigrants, Crime, and Criminal Justice in Sweden », *Crime and Justice*, vol. 21, p. 183 à 255.

Mihorean, K., et autres. 2001. *Un profil de la victimisation criminelle : résultats de l'Enquête sociale générale de 1999*, produit n° 85-553 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

Sacco, V.F. 1995. « La peur et la sécurité personnelle », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 15, n° 9.

Silver, W., K. Mihorean et A. Taylor-Butts. 2004. « Les crimes motivés par la haine au Canada », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 24, n° 4.

Statistique Canada. 2001. « Les minorités visibles au Canada », *Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique*, produit n° 85F0033MWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

Tufts, J. 2000. « Attitudes du public face au système de justice pénale », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 20, n° 12.

Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique
Index cumulatif

Ce qui suit est un index cumulatif de la Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique déjà publiés.

2008

Les minorités visibles et la victimisation

2007

Les aînés victimes d'actes criminels
La victimisation criminelle en milieu de travail

2006

L'utilisation par les Canadiens de mesures de prévention du crime
La victimisation et la criminalité dans les territoires du Canada

2001

Les Autochtones au Canada
Les Canadiens handicapés
Les Canadiens peu alphabétisés
Les Canadiens à faible revenu
Les enfants et les jeunes au Canada
Les immigrants au Canada
Les groupes religieux au Canada
Les personnes âgées au Canada
Les minorités visibles au Canada
Les femmes au Canada